N° 161 — 12e Année — CINQ CENTIMES — Dimanche 10 Juin 1900

RÉDACTION
ROUBAIX, 65, rue des Fabricants (près la place du Trichon)
TOURCOING, rue VERTE, 53

Siège administratif
Rue Nationale, 51, à Lille

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
Trois mois, 4 fr. 50. — Un an, 18 fr.
Nord et départements limitrophes
Trois mois, 5 francs. — Un an, 20 francs.

DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

PRIX DES ANNONCES
ANNONCES . . . . . 0 fr. 25 la ligne
RÉCLAMES . . . . . 0 fr. 50
FAITS DIVERS . . . . . 0 fr. 75
LOCALES . . . . . 1 fr. 00

Les annonces seront reçues aux bureaux du journal, à Paris, à l'Agence Havas, place de la Bourse, 10

Téléphone

Élections au Conseil Général

DU PAS-DE-CALAIS

10 Juin 1900

CANDIDATS RÉPUBLICAINS :

Canton de Lens

M. BASLY

l'député, Maire de Lens

Canton de Marquion

M. Aug. HARY

Maire d'Oisy-le-Verger
CONSEILLER D'ARRONDISSEMENT

DÉFENDEZ-VOUS !

Le ministère Waldeck-Rousseau s'est intitulé ministère de défense républicaine. Et ce titre était justifié par les circonstances au milieu desquelles il est arrivé aux affaires. La République était gravement menacée par la coalition furibonde de tous les partis de réaction et de coup d'Etat. Le désordre était dans les esprits, dans la rue, dans l'armée. Les factieux affichaient violemment leurs desseins et leurs espérances.

Ce fut l'honneur de M. Waldeck-Rousseau et de ses collègues d'accepter courageusement le poste périlleux qui leur était offert. Dans un récent banquet de l'association des journalistes républicains, M. Ranc rappelait que M. Waldeck-Rousseau n'était pas de ceux qui recherchent le pouvoir, qu'il s'en était volontairement éloigné pendant quinze ans, et qu'il n'en avait assumé la charge que parce qu'on avait fait un pressant appel à son dévouement républicain. Et ces paroles étaient unanimement applaudies, parce que tous savent qu'elles sont l'expression d'une indéniable vérité.

Ses adversaires reprochent à M. Waldeck-Rousseau une apparente différence de son attitude d'aujourd'hui avec celle qu'il affectait autrefois. En réalité, ce n'est pas lui qui a changé, ce sont les événements qui ont modifié la situation politique.

Comme l'a dit M. Léon Bourgeois, dans le récent discours où il s'est si formellement prononcé en faveur du ministère, quand une forteresse est attaquée de toutes parts, il faut faire l'union de tous ses défenseurs.

La République est gravement menacée. Elle subit un assaut aussi redoutable que celui qu'elle dut repousser il y a douze ans. Qui donc prétendrait refuser aucun des concours qui s'offrent à la défendre ?

Qu'ils soient modérés ou socialistes, progressistes ou radicaux, tous sont admis dans l'armée républicaine. Il n'est point permis de frapper personne d'ostracisme, ni à sa droite, ni à sa gauche.

C'est ce qu'a pensé M. Waldeck-Rousseau. C'est cette impérieuse nécessité qui l'a guidé dans la formation de son ministère. Et c'est dans ces conditions que s'est constituée la majorité qui, à la Chambre, le soutient fidèlement, depuis un an, contre les attaques les plus violentes et les plus acharnées qui aient jamais assailli un cabinet.

Cette majorité, on a vainement essayé de la désagréger. On a usé, contre elle, de tous les moyens, de la menace et de la ruse, de la violence et de la perfidie. On a semé sous les pas de M. Waldeck-Rousseau les pelures d'oranges les plus expertes et les plus traîtresses.

La majorité a résisté à toutes les embûches, a évité tous les pièges. Le ministère est toujours debout.

Mais, les coalisés de la réaction, dirigés par les cléricaux dont on reconnaît l'inlassable tactique, ne se découragent jamais. Toute occasion leur est bonne pour tenter d'atteindre le cabinet, au moment où il s'y attend le moins.

Hier encore, ils ont profité des hasards du tirage au sort des bureaux de la Chambre pour faire entrer dans la commission du budget une majorité de députés qui votent habituellement contre le gouvernement.

Ce vote n'a aucune signification politique. Il prouve uniquement que le sort a favorisé les coalisés réactionnaires au détriment des républicains.

Il faut voir, pourtant, avec quel fracas les journaux cléricaux-nationalistes interprètent comme un échec ministériel. L'*Echo du Nord* ne se tient pas de joie. A l'en croire, la majorité qui, il y a huit jours à peine, accordait — la dixième fois au moins, depuis un an — son entière confiance au gouvernement, s'est subitement évanouie. Et le journal nationaliste s'en prend, lui aussi, à ces « quarante troupiers hollandaises » qui se sont résignées jusqu'à présent, dit-il, à faire vivre le cabinet.

Ces pauvres troupiers ! L'*Echo du Nord* ne les incriminait pas lorsqu'elles faisaient vivre le ministère Méline. Celui-ci ne méprisait point leur concours, loin de là. Il s'ingéniait même à les retenir, et l'*Echo* nous semble bien ingrat de les traiter si durement.

En tous cas, cet incident doit montrer à nos ministres, s'il en était besoin, quelle vigilance ils doivent apporter vis-à-vis d'adversaires toujours prêts à l'attaque, toujours prêts à transformer et à dénaturer le caractère du moindre incident défavorable.

En présence d'ennemis aussi peu scrupuleux et aussi implacables, il n'y a qu'une tactique à employer : c'est de foncer sur eux énergiquement, sans ménagement et sans faiblesse.

Il faut en finir, avec le système d'atermoiements et de demi-mesures qu'on a pratiqué jusqu'ici. Jamais gouvernement n'a été en situation d'agir avec plus de décision et plus d'efficacité. Il possède, à la Chambre, une majorité solide et fidèle, que son esprit de résolution ne peut qu'accroître. Il est soutenu, encouragé, poussé par le Sénat presque tout entier. Il a derrière lui toute la France républicaine, qui y est encore d'affriner sa volonté dans les dernières élections municipales, et qui lui adresse chaque jour, par l'organe de ses élus, des témoignages réitérés de sa confiance et de sa sympathie.

Il lui suffit de vouloir. Il lui suffit de sortir de l'équivoque actuelle, bien faite pour troubler et déconcerter les républicains, qui voient toutes les créatures de M. Méline aussi puissantes que par le passé, qui constatent avec stupeur que les députés les plus notoirement hostiles au gouvernement ont conservé dans les sphères officielles et administratives toute leur autorité et toute leur influence.

Dans son dernier discours devant le Sénat, M. Waldeck-Rousseau a prononcé ces fières paroles qui ont résonné comme un appel de clairon au cœur des républicains : « Après de longues années, après bien des hésitations, peut-être des faiblesses, je ne veux pas dire des reculs, il est temps, et il n'est que temps, d'apercevoir l'ennemi que nous avons oublié, et qui, lui, ne nous a pas oublié.

« Eh ! bien, pour accomplir une pareille œuvre, je le déclare hautement, ce n'est pas trop de l'union de tous les républicains. »

Oui, il est temps, et il n'est que temps d'agir. L'ère des hésitations et des faiblesses est passée : M. Waldeck-Rousseau l'a compris et nous espérons qu'il le montrera par ses actes.

C'est trop de duperie, en vérité, de ménager indéfiniment ses ennemis. Défendez-vous !

Georges ROBERT

LES ADRESSES

des Conseils Municipaux

AU MINISTÈRE

(Suite)

Seclin

Le Conseil adresse ses plus vives félicitations à M. Loubet, Président de la République et au ministère Waldeck-Rousseau, l'engage à persévérer dans sa marche en avant pour faire respecter les principes fondamentaux que nous a légués la révolution de 1789, et contre les attaques incessantes de ses ennemis, se cachant sous les plis du drapeau clérical et nationaliste.

Signé de MM. Desmazières, maire, Desurmont et Houze, adjoints, Lepoivre, Laden, Pontfort, Duthilleul, Chevalier, Haves, Husin, Duriez, Boittiaux, Guillemand, Mission, Caby, Delefosse, Sauvage, Lemaire, Mollet, Boutry, conseillers municipaux.

POLITIQUE ÉTRANGÈRE

Les élections italiennes

Les élections italiennes ont eu le rare privilège de contenter tout le monde. La majorité gouvernementale sera renforcée dissent les officiers ; encore quelques journées comme celle-là, répondent les partis d'extrême gauche et nous sommes assurés d'avoir avant tout la majorité, même au Parlement.

Ce qu'il y a de certain pour nous, c'est que les socialistes et les républicains ont doublé le nombre de sièges à la Chambre ; c'est que l'agitation devient chaque jour de plus en plus grave ; c'est qu'il est prouvé, une fois de plus, qu'une dissolution n'est pas une solution. Renvoyer devant les électeurs une Chambre rétrograde, longueur, obstructionniste pour se retrouver devant une Chambre nouvelle où, à un degré supérieur, régneraient les mêmes passions, c'est aller de mal en pis.

Les raisons données par le gouvernement au cours de la précédente électorale n'ont pas été appréciées. On a reproché au général Pelloux de rester dans des généralités. Ses intentions n'ont point paru suffisamment justifiées aux yeux des électeurs. Bien des faits le prouvent. A personne en Europe on ne fera croire que Milan est une cité révolutionnaire. Nulle ville en Italie plus que la grande cité Lombarde n'est travailleuse et productive. Or pour que cette ville ait nommé une représentation législative tout entière d'opposition, il faut que la situation soit plus grave qu'on ne se l'imaginait dans les sphères officielles, c'est que pour gouverner en Italie, il y a un point sur lequel tous les Italiens sont d'accord : c'est celui qui touche aux avantages, à la nécessité de l'Unité nationale. C'est ce qui forme pour ainsi dire les fortes assises de cette dynastie de Savoie par laquelle et au profit de laquelle l'Unité s'est faite.

LE CONGRÈS INTERNATIONAL

de la Propriété Foncière

Le Congrès International de la Propriété Foncière, dont M. Louis Boudenoot, député du Pas-de-Calais, est le président, tiendra ses séances du 14 au 19 juin, à Paris, dans le palais du Congrès.

La séance d'ouverture aura lieu le lundi 11 juin, à 9 h. 1/4. En voici l'ordre du jour :

1° Ouverture du Congrès par le ministre des finances, membre d'honneur ; 2° Remise des pouvoirs du bureau de la commission d'organisation ; 3° Nomination du bureau définitif du Congrès ; 4° Installation du bureau du Congrès ; 5° Discussion sur l'ordre des travaux du Congrès ; 6° Fixation de l'ordre du jour.

Le programme du Congrès est ainsi composé :

Première section : La propriété foncière devant le fisc dans les différents pays — Taxes imposées à raison de son existence et de sa transmission — Propriété bâtie — Propriété non bâtie — Propriété urbaine — Propriété rurale — Statistique de la valeur des terres et maisons d'exploitation. Rapporteur général : M. Léon Salefranque.

Deuxième section. — Classification, répartition et modes d'exploitation de la propriété foncière dans les divers pays. Rapporteurs généraux : MM. Léon Bichel et Souchon.

Troisième section. — Les charges de la propriété immobilière et le crédit foncier. Rapporteur général : M. Emmanuel Besson.

Quatrième section. — Le cadastre en France et à l'étranger. Rapporteurs généraux : MM. Emile Cheysson et Saint-Paul.

Nos Dépêches

Par Fil Téléphonique spécial

Conseil des Ministres

Paris, 3 juin. — Les ministres se sont réunis ce matin, à l'Elysée, sous la présidence de M. Loubet.

La situation en Chine

Le ministre des affaires étrangères, a donné lecture de télégrammes relatifs à la situation en Chine.

Notre représentant à Pékin continue à agir d'accord avec ses collègues du corps diplomatique.

L'amiral Courrejolles, qui est à Takou avec les bâtiments de la division navale, a l'ordre de se concerter avec les amiraux étrangers pour l'exécution des mesures de protection que la situation pourrait réclamer.

L'inauguration de la statue de Lafayette

M. Delcassé a fait savoir que la Chambre des représentants des Etats-Unis a approuvé l'adresse de sympathie pour la France déjà votée par le Sénat au sujet de l'inauguration à Paris, le 4 juillet, de la statue de Lafayette offerte à la France par les enfants des écoles des Etats-Unis.

Les courses de taureaux dans la Seine-et-Oise

Le président du conseil a fait connaître que conformément à ses instructions, le préfet de Seine-et-Oise, usant des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 99 de la loi municipale, a interdit dans le département, comme de nature à troubler la tranquillité publique, les courses de taureaux.

La surveillance des établissements d'assistance privée

M. Waldeck-Rousseau déposera aujourd'hui à la Chambre, outre le projet de loi sur l'amnistie votée par le Sénat, un projet de loi sur la surveillance des établissements d'assistance privée qui a été soumis au conseil d'Etat.

La défense de nos colonies

Le conseil s'est ensuite occupé des divers projets relatifs à la défense des colonies, à l'outillage des ports et de la flotte, qui ont été mis à l'ordre du jour de la Chambre.

Le ministre de la marine a présenté à la signature du Président de la République un décret par lequel le vice-amiral Gervais est désigné pour commander, pendant la période des manœuvres de 1900, l'escadre navale constituée par la réunion des deux escadres du Nord et de la Méditerranée qui doivent donner, à l'occasion de l'Exposition, des fêtes maritimes. Ces fêtes coïncideront avec la revue du 14 juillet des troupes de terre.

La Chambre

Séance du 8 juin

Avant séance

Le Palais Bourbon tend de plus en plus à devenir une annexe de l'Exposition. Tous les étrangers, tous les provinciaux qui viennent à Paris sont possédés du désir d'assister à une séance de la Chambre. Il paraît que les débats parlementaires font partie des distractions dont l'attrait s'impose avec une force irresistible aux visiteurs de la capitale. Chaque jour, les tribunes publiques sont bondées et les demandes de cartes sont si nombreuses que le sympathique secrétaire général de la questure ne sait plus où donner de la tête.

Pour un peu, les curieux se présenteront aux portes de la Chambre à l'Exposition comme aux guichets de chemin de fer ou aux tourniquets des petits théâtres de la rue de Paris, mais ici on ne paie pas pour entrer et ils ne peuvent raisonnablement pas réclamer une réduction de tarif.

Signalons parmi les documents parlementaires distribués aujourd'hui aux députés un projet de loi du gouvernement tendant à accorder aux sous-officiers et soldats en activité des troupes de terre et de mer le droit de correspondre avec les députés à raison de deux lettres simples par mois.

Commission du budget

M. Cochery a été élu président par 18 voix contre 10 à M. Rouvier, 3 à M. Mesureur et 1 bulletin blanc.

M. Louis Boudenoot et Le Myre de Vilers ont été nommés vice-présidents.

En prenant possession du fauteuil présidentiel, M. Cochery a prononcé l'allocution suivante :

Les plus vaines de recettes qui seront accentuées en 1901 rendent plus aisé l'établissement du projet de budget de 1901.

Vous voudrez en profiter pour assurer sur les ressources ordinaires sans augmenter les charges des contribuables, et aussi sans laisser fléchir l'amortissement des dotations indispensables aux dépenses nécessaires de la défense militaire, maritime et coloniale, de hâter le développement de l'outillage commercial.

Vous assurerez donc le plus vigilant et le plus vigoureux esprit de contrôle et d'économie dans l'examen des dépenses improductives.

Malgré l'admirable développement des ressources de notre pays dont témoigne le spectacle sans précédent de l'Exposition Universelle, la marche continuellement et rapidement ascendante de ces dépenses serait un péril pour notre force intérieure qui en dépend.

Soucieux avant tout de notre mission budgétaire, nous examinerons toutes autres considérations de nos résolutions ; nous n'oublierons pas que c'est sur la Chambre en réformant par une disposition réglementaire les méthodes de discussion du budget, nous a imposé une plus grande responsabilité.

Vous tiendrez à honneur, en travaillant sans désemparer, avec activité, conscience, suite et décision, en examinant en elles-mêmes, à fond, les questions qui nous seront soumises, de faciliter les délibérations de la Chambre et de la mettre en état de voter le budget en temps utile pour éviter enfin l'expédient des douzièmes provisoires.

C'est à cette tâche que je vous convie.

M. Raiberti a été nommé rapporteur du budget de la guerre par 18 voix contre 12 à M. Camille Pelletan.

M. Fleury-Ravarin des budgets de la marine et de la caisse des malades, par 16 voix contre 14 à M. Lockroy.

M. Audiffred des budgets de l'intérieur et des cultes par 18 voix contre 13 à M. Bérard.

M. Perreau qui s'était présenté comme partisan de la liberté de l'enseignement a été nommé rapporteur du budget de l'instruction publique par 17 voix contre 12 à M. Trouillot qui s'était prononcé pour les lois scolaires.

La séance

La séance est ouverte sous la présidence de M. Deschanel.

Incident à propos de la nomination de la Commission du Budget

M. Salis demande la parole sur un incident qui s'est produit hier au deuxième bureau pour l'élection des trois membres de la commission du budget.

Il y a eu 50 votants : or, il a été constaté que, sur ces 50 votants, il y avait eu 6 absente. La majorité obtenue par les 3 membres élus n'est donc pas sincère.

J'étais candidat, mais ce n'est pas pour moi que je parle ; j'ai été battu.

M. de Baudry-d'Asson. — Et on voit que vous n'êtes pas content. (Rires et applaudissements).

M. Salis. — J'ai été battu, mais je ne me représenterai pas, même si les élections sont annulées. Il s'agit d'une question de moralité. Je dénonce une proposition tendant à ce qu'il soit procédé désormais au vote des membres de la commission du budget par appel nominal. (Applaudissements à gauche).

M. de Mahy répond que c'est lui qui a présidé le 2e bureau.

Il a été procédé au scrutin conformément aux usages : certains bulletins ont été remis en blanc, d'autres ont été mis directement dans l'urne. Le bureau compte 53 membres. Nous n'avons aucun moyen rigoureux de constater les absences.

D'après M. Salis, six membres étaient absents ; je ne sais si leur vote aurait pu modifier les résultats.

M. Aynard. — Même en défalquant les absents, j'ai eu la majorité. (Applaudissements au centre.)

M. de Mahy. — Eh tout cas, en ce qui me concerne, du moment où on laisse planer le soupçon sur les opérations du 2e bureau, je donne ma démission.

M. Salis. — Puisqu'on m'y force, je donne le nom de ceux qui manquaient au 2e bureau. Ce sont MM. Basly, Duquesnay, Dron, Maruejouls et Rolland, présents lors de la séance. Si la Chambre décide de procéder à un deuxième tour, je ne me représenterai pas.

M. Pourquery explique qu'en personne ne soupçonne la loyauté des membres du bureau. Ils ont été victimes d'une façon vicieuse de procéder. Nous demandons qu'on procède à un deuxième tour (Très bien ! à gauche).

M. de Mahy fait observer que, même avec les voix des absents, M. Salis n'aurait pas eu le nombre de voix nécessaires pour être élu. Il n'a eu que 16 ; avec les cinq voix des absents, il n'en aurait eu que 21, insuffisantes pour être élu.

M. Salis. — Pardon, j'en ai eu 18 ; j'en aurais eu 23.

Le président. — Ces détails et ces calculs ne sont pas utiles à la discussion. (Très bien !)

M. de Mahy. — Je réitère que ma présence de l'incident souscrit je donne ma démission de membre de la commission du budget, afin qu'on puisse procéder à un deuxième tour. (Applaudissements sur divers bancs.)

M. Berteaux explique qu'il s'agit ici d'une question de probité publique. On doit féliciter M. de Mahy d'avoir donné sa démission. Pour M. Aynard, il n'y a rien à dire ; il a eu une majorité qui, en tout état de cause, assurait son élection. Mais il y a un troisième membre, M. Mesureur, qui a trouvé dans le même cas que M. de Mahy et dont nous attendons la décision.

M. Simyan. — Il est sorti de la salle pour n'avoir pas à donner sa démission.

M. Xavier Reille monte à la tribune. (A ce moment, MM. Cluseret et Bénézech ont une violente altercation ; ils sont rappelés à l'ordre l'un et l'autre ; une voix à l'extrême-gauche crie : « Vive la Commune ! »)

M. Reille rappelle qu'il faisait partie du quatrième bureau. Dans ce bureau il y a eu quatre candidats ayant obtenu la majorité absolue, alors qu'il s'agissait de nommer trois membres. Matériellement cela est impossible. (Tumulte prolongé à gauche).

Le nombre des suffrages exprimés a été de 41 ; la majorité absolue était donc de 21.

Voix diverses. — Du 22 !

M. Reille. — Le suffrage a été vicié dans sa matérialité car, en faisant le compte de votes, on constata que quelqu'un a voté deux fois (Nouveaux bruits à gauche).

M. Renault-Morlière explique que c'est lui qui venait en quatrième ou quatrième après les trois commissaires élus avec une voix de minorité ; il n'a pas protesté et, aujourd'hui encore, il ne réclame rien (Applaudissements au centre).

La Chambre vote l'urgence de la proposition de M. Siefer.

M. Ribot, président de la commission du règlement, ressaisie un amendement ainsi conçu :

« Si l'appel nominal est réclamé, il est de droit. »

De cette façon, dit-il, l'appel nominal pourra s'étendre à la nomination de toutes les commissions. (Très bien !) —

M. Siefer se rallie au texte de M. Ribot.

M. Massé présente un amendement ainsi conçu « Il sera procédé à la nomination de toutes les commissions par vote d'appel nominal dans les bureaux. »

Par 261 voix contre 256 la proposition Massé est renoncée.

M. Massé présente un nouveau texte décidant qu'il sera procédé par vote d'appel nominal pour la nomination de toutes les commissions de 31 membres.

M. Ribot ne s'oppose pas à l'adoption de ce nouveau texte.

Le nouveau texte de M. Massé est adopté par moins levées.

Le président fait connaître qu'il est saisi d'une motion de M. Viviani demandant qu'il soit procédé à une nouvelle élection dans le 2e bureau pour la commission du budget, les opérations ayant été viciées à droite. Applaudissements à gauche. La tumulte redouble).

M. Muzet donne lecture de la copie du procès-verbal de la séance du 2e bureau. Il résulte de ce document que M. Muzet a obtenu 26 suffrages au deuxième tour.

M. Pelletan tient suppléer la Chambre d'épargner au pays le spectacle quelle donne en ce moment.

La grave irrégularité qu'on a mentionnée est due sans doute à une erreur matérielle, mais c'est à ceux qui pourraient en avoir bénéficé qu'il conviendrait de demander l'annulation du scrutin. (Applaudissements à gauche.)

M. de Mahy. — Entre le tier tour et le 2me tour les votes étais indûments ont disparu. Il y a eu au 3me tour 51 votants et 49 au second ; et le résultat n'a pas changé. Dans ces conditions, MM. Aynard et Muzet feraient bien de ne pas donner leur démission. (Applaudissements au centre et à droite. Exclamations à gauche.)

M. Aynard. — Hier à diverses reprises devant le 2e bureau, j'ai dit à haute voix : « C'est bien décnunt que nous soyons cinquante. » Le bureau était complet. Les chiffres étaient suffisants. On entrait et on sortait. Personne n'a fait d'objection à ce nombre de 50 votants. On vient de parler ici de question d'honneur. Je tiens à conserver l'honneur de ne pas me retirer. (Applaudissements prolongés au centre et à droite). Je n'ai pas demandé le mandat. Mes amis me l'ont imposé : ce mandat je le dois au suffrage libre et certain de mes collègues. je le conserve. (Nouveaux applaudissements au centre et à droite.)

VIF INCIDENT

M Boutard. — Je m'étonne que M. Aynard ait fait l'apologie de la fraude. (Réclamations, mouvement prolongé. — A l'ordre ! à l'ordre !)

Le Président. — Je rappelle l'orateur à l'ordre avec inscription au procès-verbal.

M. Aynard. — Je ne ferai pas à M. Boutard l'honneur de lui répondre. (Applaudissements à droite et au centre). Je rapporterai à la Chambre que M. Berteaux a déclaré qu'en toute circonstance M. Aynard était élu.

M. Boutard soutient que des bulletins frauduleux ont donné une majorité à une personne qui ne l'avait pas (Applaudissements à gauche).

Le président invite M. Boutard à s'expliquer d'une façon plus parlementaire (Très bien ! Très bien !).

M. Boutard. — En bien ! je dis que M. Muzet, M. Sos, M. Firmin Faure a été frauduleux. (Bruit).

M. le Président rappelle M Boutard à l'ordre une seconde fois avec inscription au procès-verbal.

La motion de MM. Viviani et Fournière tendant à annuler les opérations électorales au 2e bureau est repoussée par 279 voix contre 280. (Applaudissements au centre.)

LES COURSES DE DEUIL

M. Emile Dubois a la parole pour adresser une question ministre de l'Intérieur au sujet des mesures que le gouvernement compte prendre pour amoindrir les troubles que ne manqueraient pas de produire de nouvelles courses de taureaux.

L'orateur fait le procès de ces spectacles qui ne provoquent, dit-il, que des mauvaisses instincts. Le président du conseil a-t-il pris des mesures en conptel-il en prendre pour empêcher la réédition de pareil les « atées. (Très bien. Très bien).

M. Waldeck Rousseau. — Le gouvernement a, en effet, à l'égard des courses de taureaux dans les départements voisins de la Seine, épuisé toutes les armes qui étaient à sa disposition.

La plupart des arrêtés pris ont été mis de la construction, prétant à certaines critiques, le gouvernement avait d'abord interdit l'ouverture des salles, mais les entrepreneurs ont obtenu l'ouverture des salles. Restait la loi Grammont, mais elle était insuffisante et on a demandé au Parlement des pouvoirs plus étendus. Toutefois, des désordres s'étant produits et pouvant se renouveler, l'administration a pu, en vertu de l'article 99 de la loi municipale de 1884, interdire les courses de taureaux dans le département de Seine-et-Oise.

Elles le sont également dans le département de la Seine.

Quant au département de Seine-et-Marne on n'a pas parlé de courses de taureaux dans ce département. La Chambre pourra d'ailleurs mettre très prochainement à son ordre du jour la discussion du rapport de M. Charles Bos sur la proposition Bertrand tendant à réprimer les mauvais traitements exercés sur les animaux.

La discussion d'une interpellation de M. Hémon sur un sujet analogue est renvoyée à la séance où sera discuté le rapport de M. Ch. Bos.

Les Raisins Secs d'Orient

M. Firmin Faure adresse au ministre des finances une question relative aux droits sur les raisins secs.

Le ministre s'engage à prendre, et possible, certaines mesures pour réduire ces droits.

Les désordres de Chalon-sur-Saône

Le préfet dont annonce qu'il a reçu une demande d'interpellation de M. Simyan sur les désordres de Chalon-sur-Saône.

D'accord avec le gouvernement, l'interpellation est fixée à vendredi prochain.

M. Waldeck-Rousseau dépose le projet d'amnistie.

Interpellation de M. Coutant

L'ordre du jour appelle la discussion de l'interpellation de M. Coutant sur les services défectueux des trains ouvriers de la banlieue de Paris et de la petite ceinture.

M. Coutant se plaint que l'on n'ait rien fait pour améliorer ces services.

Il demande entre autres revendications que les employés jouissent des mêmes tarifs que les ouvriers.

Il signale encore divers abus de la part des Compagnies, qu'il serait facile de faire disparaître. Il termine en demandant au ministre de prendre à ces fins des mesures nécessaires.

MM. Gervais et Giroux critiquent aussi l'organisation des trains de banlieue. Ils demandent mieux sur les lignes de l'Orléans et de l'Ouest.

M. Berteaux demande de son côté, après M. Coutant, que ces Compagnies donnent accès dans tous leurs trains aux porteurs de cartes d'abonnement ouvrières.

Après quelques observations de M. Laloge, M. Baudin, ministre des Travaux publics, répond aux différentes questions qui ont été adressées à la tribune. Il déclare tout d'abord qu'il est prêt à entrer en négociation avec les Compagnies sur la question des trains ouvriers de banlieue et des trains.

Le gouvernement s'engage à reprendre des pourparlers avec les Compagnies et à faire tous ses efforts pour arriver à la solution désirée.

Après de nouvelles interventions de M. Coutant, la Chambre a voté à mains levées un ordre du jour de confiance présenté par le député socialiste.

Sur la demande de M. Lockroy la discussion du projet relatif à la défense navale est renvoyé à mercredi.

M. de Labatut demande que la discussion du rapport de M. Mercier sur la proposition de loi de MM. Déroulède et Habert, ne vienne qu'après le vote de la loi de recrutement.

Il en est ainsi ordonné.

Sur la demande de M. Guyesse, la discussion du projet sur les retraites ouvrières est fixée au 15 juin.

M. Lasies demande que la Chambre tienne séance de nuit pour discuter le projet sur les sucres bons d'importation.

Au début de la séance, on discutera l'interpellation Hélène sur les retraites des ouvriers étrangers.

La séance est levée à 6 heures 40.

Physionomie de la Chambre

On s'est fortement chamaillé au début de la séance d'aujourd'hui. Il paraît que la nomination de la Commission du Budget qui a eu lieu dans la matinée a été entachée d'irrégularité. Dans un bureau, le deuxième, il y a eu plus de votants que de membres présents ; dans un autre, le quatrième, quatre candidats ont obtenu une majorité absolue, alors qu'il n'y avait que trois commissaires à élire. Ces irrégularités profondément regrettables ont été signalées à la tribune, et, pendant deux longues heures, on s'est lancé à la face les épithètes les plus malsonnantes, les mots les plus outrageants : Bloc, voleurs, manœuvres frauduleuses, tripotages choisis... On n'aime guère, en général, et les huissiers ne s'étaient pas interposés, MM. Cluseret, Renou, Bénézech et Argelière auraient échangé des coups de poing.

Au fond, y avait-il fraude ? Ce n'est pas très sûr. Ce n'est pas la première fois que des irrégularités semblables se produisent dans les nominations de commissions. Souvent, trop souvent, on a vu des députés se tromper de portes, entrer dans un bureau, prendre la parole, voter et même être élu, alors qu'ils font partie d'un bureau voisin.

Cette fois, d'ailleurs, les ministériels auraient bien que les opposants avaient lieu de se plaindre. Si les uns étaient élus dans le second bureau, les autres l'étaient dans le quatrième. Cela faisait compensation.

C'est bien ce sentiment qui a prévalu, car la Chambre a refusé d'annuler les opérations électorales du 2e bureau, mais elle a tout de même décidé de remédier dans l'avenir à des erreurs aussi fâcheuses et elle a décidé que pour toutes les grandes commissions parlementaires, le scrutin aurait lieu dans les bureaux, par appel nominal.

Espérons qu'avec ce système on ne se trompera plus.

Après ce long et tumultueux lever de rideau, un député de Seine-et-Oise, M. Dubois a questionné sur les courses de taureaux.

Le président du conseil a fait une réponse grand chose, sinon que la loi Grammont est insuffisante et il a convié la Chambre à réserver le débat pour le jour où il sera prochain, où elle serait appelée à examiner la proposition Bertrand, rapportée aujourd'hui par M. Charles Bos. M. Firmin Faure a questionné ensuite sur les vues de ratio sur les chemins de fer et dépouvrés d'incidents. A noter le renvoi à huitaine de l'interpellation sur les troubles de Chalon et le dépôt du projet d'amnistie voté la semaine dernière par le Sénat.

SÉNAT

Séance du 8 juin

LA SÉANCE

La séance est ouverte à 2 heures 10, sous la présidence de M. Fallières.

DISCUSSION DU PROJET sur l'armée coloniale

Avant d'aborder l'article 1er, on met en délibération un contre-projet de M. Cabart-Danneville.

M. Cabart-Danneville. — Le contre-projet a deux fins : d'une part, il tend à réaliser l'unité complète de direction et d'autre part, il maintient à dessein coloniale, et pour cela il confie entièrement le soin de notre défense à la marine. D'autre part, il organise définitivement les troupes de la marine, qui n'ont jamais été constituées jusqu'ici qu'à l'aide de décrets sans cesse remaniés et souvent incohérents.

L'orateur espère que le Sénat votera son contre-projet.

Discours de M. de Courcel

M. le baron de Courcel rapporteur. — Le contre-projet de notre collègue soulève une question de principe. Il voudrait que les troupes coloniales de la défense des colonies dépendissent de la marine. Nous pensons, au contraire, que les troupes doivent rester de la guerre. Autrefois, nos colonies étaient de petites îles que la marine suffisait seule à protéger. Mais aujourd'hui, le gouvernement pourrait-il seule protéger de vastes surfaces telles que le Tonkin ou le Soudan ? En cas de guerre générale les colonies ne pourraient être défendues que par les moyens d'action de l'armée.

Du reste, ce qui s'est passé à toutes les époques au 17e et au 18e siècles, prouvent nos longs conflits maritimes, c'est l'armée de terre. — Montcalm et ses émules — qui défendaient nos colonies. Or, ils appartenaient à l'armée de terre (Très bien).

L'orateur conclut en demandant le rejet du contre-projet.

M. Mérlo combat le projet de la commission et se prononce pour le rattachement des troupes coloniales à la marine. Il estime que l'Administration de la guerre a assez de charges et de soucis pour qu'on ne la surcharge pas encore.

Déclaration du général Delanne

M. le général Delanne, commissaire du gouvernement. — Vous savez les inconvénients et recrute actuellement l'armée coloniale. Les soldats doivent avoir servi un an au moins dans l'armée de terre. Les officiers sortent des écoles de l'armée de la guerre, quant à la défense des colonies, elle n'incombe actuellement ni au ministère de la marine, ni au ministère des colonies, mais bien au ministère des colonies. C'est du moins ce qui existe en temps de paix, mais si la guerre éclatait, toute l'armée sans distinction passe sous l'autorité du ministère de la guerre. C'est lui qui est chargé de mobiliser les troupes, de les transporter, etc. Un dixième seulement de l'infanterie de marine est appelé à défendre le littoral. En résumé, nous ne faisons que rapatrier la situation qui existe actuellement (Bravos).

M. le général Billot. — Vous voulez que le ministère de la guerre prête ses soldats à son collègue civil des colonies et vous voulez commandant qu'il reste responsable. Vous lui imposez un tel fardeau bien lourd. Sans doute, il était établir une différence entre l'état de paix et l'état de guerre ; ceci est le plus facile. Mais en temps de guerre, le ministère de la guerre sera tenté d'y envoyer trop de renforts au grand détriment de notre défense continentale. En cas de guerre, avec une puissance voisine, faudrait-il aller la combattre à 300 lieues d'ici ? Non, c'est en Europe que se tranchera la question (Très bien !).

Intervention de Mercier

M. Mercier se prononce pour le rattachement à la guerre. On a prétendu dit-il, que cette mesure faciliterait un coup d'Etat. Je proteste tout d'abord contre ce vieux refrain. Il est inadmissible de supposer à quelque portion que ce soit de notre armée. Rumeurs à gauche).

D'ailleurs, est-ce à 3000 lieues de la France que des officiers pourraient tenter un mouvement sérieux ? Il ne faut pas se laisser hypnotiser par la crainte du Sénat, c'est la tentation qu'aurait le ministre de la guerre de diriger les approvisionnements qui lui a été demandé.

Je ne contestre de répondre qu'il ne sont la faire puisqu'il est nommé par le Sénat. Mais ceux-ci doit rentrer des comptes tous les ans. Quant au recrutement, je regrette qu'on engage des jeunes gens de 18 ans.

M. Pedebidou. — Et Madagascar ?

M. le général Mercier. — Les troupes de Madagascar ont été formées d'une façon exceptionnelle parce que le ministère de la marine s'est déclaré incapable de fournir les contingents nécessaires. Je reviens au recrutement. Actuellement l'armée coloniale n'existe pas. Les troupes qui la composent ne sont pas recrutées dans les pelées des colonies. Je voterai donc pour le rattachement. C'est pour l'armée coloniale une question d'être ou de n'être pas.

Discours de M. de Freycinet

M. de Freycinet. — Le général Delanne vous a démontré clairement que les troupes coloniales sont des troupes de terre actuellement administrées par le ministère de la marine.

Les dénominations « infanterie » et « artillerie de marine » ne sont donc pas justes et nous invoquerons de vouloir désormais les appeler infanterie et artillerie coloniales.